

Votre séjour en Afrique du Sud

Formalités

Formalités COVID-19 (Au 12/11/2020)

L'Afrique du Sud est ouverte aux voyageurs. Les passagers sont autorisés à entrer le territoire à travers l'aéroport international du Cap (CPT), l'aéroport international King Shaka (DUR) et O.R. Aéroport international de Tambo (JNB). Un résultat négatif au test Covid-19 obtenu dans les 72 heures précédant le départ, à compter de la date de l'examen, est demandé à l'arrivée.

PASSEPORTS, VISAS ET DOUANES

Pour des séjours touristiques en Afrique du Sud inférieurs à 90 jours, les titulaires d'un passeport français sont dispensés de visa préalable.

Les voyageurs devront fournir les actes de naissances (plurilingues ou traductions certifiées) pour leurs enfants mineurs voyageant en Afrique du Sud.

Si l'un des parents biologiques ne voyage pas avec l'un des enfants mineur, une autorisation de sortie de territoire/affidavit sera demandée ainsi que la copie du passeport du parent absent.

En Afrique du Sud on roule à gauche (volant à droite). Un permis de conduire international/traduction officielle pourra vous être demandée lors de la récupération du véhicule ainsi que lors d'éventuels contrôles de police. Si vous n'avez pas le permis international, vous pouvez également fournir une traduction officielle de leur permis de conduire. Celle-ci s'obtient rapidement (3 jours ouvrés max / € 36) en contactant un traducteur assermenté.



Informations Supplémentaires

SANTÉ

Aucune vaccination n'est obligatoire mais certaines vaccinations sont recommandées ; assurez-vous d'être à jour dans vos vaccinations habituelles mais aussi liées à toutes les zones géographiques visitées.

La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est recommandée, ainsi que la vaccination rubéole-oreillons-rougeole (ROR) chez l'enfant ; la vaccination antituberculeuse est également souhaitable.

En fonction des conditions locales de voyage, les vaccinations contre la fièvre typhoïde, la méningite et les hépatites virales A et B peuvent être recommandées.

La vaccination contre la rage peut également être proposée dans certains cas, en fonction des conditions et lieux de séjour. Demander conseil à votre médecin ou à un centre de vaccinations internationales.



LANGUE

Selon la Constitution de 1996, il existe 11 langues officielles en Afrique du Sud, mais chaque province peut faire ses propres choix linguistiques, en adoptant au minimum 2 langues officielles.

L'anglais, utilisé comme langue de communication, est parlé partout, mais il n'est la 1^{re} langue que pour 10 % de la population. L'afrikaans est parlé dans une bonne partie du pays.

DÉCALAGE HORAIRE

L'Afrique du Sud a 2h d'avance sur l'heure de Greenwich (GMT) et 1h d'avance sur l'heure d'hiver européenne. En hiver, quand il est 10h en France, il est 11h en Afrique du Sud. En été, l'heure est la même qu'en France.

ÉLECTRICITÉ

Il vous faudra un adaptateur

Prise: Type D / M - Voltage: 230 V - Fréquence: 50 Hz

MONNAIE

Rand

1 ZAR = 0,63 €

1 € = 16,05 ZAR

POURBOIRES

Il est de coutume de donner un pourboire s'élevant à 10% de la note dans les hôtels, restaurants, taxis. Il est également courant de donner un pourboire aux guides locaux, aux chauffeurs d'autocars et aux rangers (chauffeur : environ 2 € par jour par personne / guide ou ranger : environ 3 € par jour et par personne).



SÉCURITÉ

Le taux de criminalité en Afrique du Sud est très élevé. Si le phénomène est concentré principalement dans les zones urbaines défavorisées, à l'écart des destinations touristiques, il n'épargne pas les quartiers aisés et les centres-villes

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus : les intéressés peuvent avoir des intentions malhonnêtes, et proposer des boissons ou des aliments pouvant contenir des tranquillisants.

En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Il est interdit de photographier des installations militaires ou des bâtiments et sites devant lesquels stationnent des militaires ou membres des forces de l'ordre.

Nous vous recommandons :

- de proscrire les signes extérieurs de richesse
- de voyager « léger »
- de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance
- d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a
- d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Pour toutes urgences :

- Ambulance : 082911
- Police : 10111

Pour toutes urgences :

Ambassade de France en Afrique du Sud
250, Melk street - New Muckleneuk
0181 Pretoria
T + 27 12 425 1600
